

10B 309

22 AVR. 2011

G362896

SASU au Capital de 300€ : AB & CG DEVELOPPEMENT
Siège Social : 11, Champ La Bride 77510- La Trétoire

ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU lundi 18 avril 2011

Sont convoqués au Siège Social : Messieurs Antoine BARBET, Président Directeur Général de la SASU, né le 18 août 1989 à Vincennes (94300) demeurant c/o Mme Jeannie-Paule Azerad, 1, rue Hoche à 94130 Nogent sur Marne et Monsieur Aimé BARBET, né le 10 octobre 1950 à Paris (75014) demeurant, 28, rue Labrouste à 75015 Paris, appelé à l'issue de l'Assemblée à succéder à Monsieur Antoine BARBET en tant que PDG de la SASU. Tous deux sont présents lors de l'Assemblée comme l'attestent les signatures apposées ci-après.

ORDRE DU JOUR

- 1) Démission du poste de Président Directeur Général de Monsieur Antoine BARBET
- 2) Nomination de Monsieur Aimé BARBET au poste de Président Directeur Général de la SASU
- 3) Formalités de publication

SEANCE

1) Monsieur Antoine BARBET expose que pour des convenances personnelles il souhaite se désengager de la Société AB & CG développement et par conséquent démissionne de son poste de Président Directeur Général.

Première décision : Le quorum étant représenté par M. Antoine BARBET qui possède 100/100 des parts sociales, la motion est acceptée. Monsieur Aimé BARBET se joint sans réserves à ladite motion.

2) Monsieur Antoine BARBET propose à Monsieur Aimé BARBET d'être nommé Président Directeur Général de la Société AB & CG Développement avec effet dès enregistrement des présentes et, à défaut, au plus tard sous les huit jours ouvrables à date de la signature des présentes.

Monsieur Aimé BARBET accepte sa nomination, précisant qu'il connaît parfaitement la Société pour en avoir suivi le fonctionnement depuis le début.

Monsieur Antoine BARBET lui demande s'il a bien connaissance des engagements de la Société, en particulier du montant des loyers de l'annexe Cité Paradis et de la position comptable et financière de la Société.

Monsieur Aimé BARBET confirme en avoir bonne et parfaite connaissance et donne bon et valable quitus sans réserves à Monsieur Antoine BARBET pour son administration de la Société.

Deuxième décision : Le quorum étant représenté par M. Antoine BARBET qui possède 100/100 des parts sociales, la motion est acceptée. Monsieur Aimé BARBET est nommé Président Directeur Général avec prise d'effet comme précisé dans le premier paragraphe du présent article (2).. Monsieur Aimé BARBET se joint sans réserves à ladite motion.

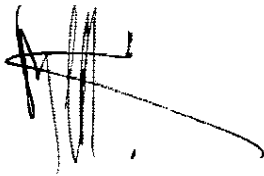
3) Les consorts, Antoine BARBET et Aimé BARBET décident que la publicité et toutes démarches de droit concernant cette passation de pouvoir seront accomplis par le nouveau Président Directeur Général, Monsieur Aimé BARBET.

Troisième décision : Le quorum étant représenté par M. Antoine BARBET qui possède 100/100 des parts sociales, la motion N°3 est acceptée, Monsieur Aimé BARBET se joint sans réserves à ladite motion et précise qu'afin de respecter la loi il déterminera un autre siège social que le domicile de l'ancien Président, M. Claude Gobeill, au plus tard dans un délai d'un mois et se chargera de sa publication légale.

La séance est levée le lundi 18 avril 2011 à 18h30.

Monsieur Antoine BARBET

Président Directeur Général sortant

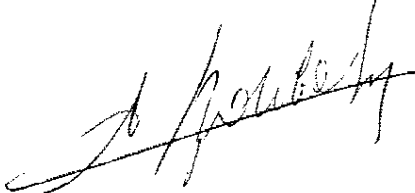
A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes and a long horizontal stroke extending to the right.

Monsieur Aimé BARBET

Président Directeur Général entrant

(à faire précéder de la mention bon pour accord de nomination)

*Bon pour accord de
nomination*

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Barbé', written in a cursive style.